Baloise Belgium SA – Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0096 – Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA. Siège social: Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique.
Siège: Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 2 773 03 11 – www.baloise.be
RPM Antwerpen, division Antwerpen – (TVA BE) 0400.048.883 – BE31 4100 0007 1155 – KREDBEBB

Intermédiaire n° :

Nom :

Téléphone :

Référence :

DECLARATION D'ACCIDENT

Assurances vol - Tous risques

Contrat n°

PRENEUR D'ASSURANCE

Nom - Prénoms ou dénomination sociale

Rue N° Bte

Code postal Localité

Compte financier n° ..... Téléphone privé :

T.V.A. n° ..... Téléphone bureau :

E-mail .....

CIRCONSTANCES

Date : ..... Jour : ..... Heure : ..... Avant-midi ☐ Après-midi ☐

Lieu : .....

Version des faits : .....

.....

.....

.....

Les locaux contenant les objets assurés étaient-ils fermés à clef ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pourquoi pas ? .....

Les volets étaient-ils baissés ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pourquoi pas ? .....

Le système antivol était-il branché ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, a-t-il fonctionné ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, pourquoi pas ? .....

Le système comporte-t-il un dispositif d'alerte ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, a-t-il fonctionné et avec quel résultat ? .....

.....

Les locaux étaient-ils inoccupés au moment du sinistre ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, depuis quand ? ..... pourquoi ? .....

.....

Si non, quelles étaient les personnes présentes ? .....

.....

Soupçonnez-vous quelqu'un du vol ou d'être complice du vol (nom et adresse) .....

.....

.....

A quel moment la police a-t-elle été avisée ? (date, heure, endroit) .....

.....

Y a-t-il eu enquête ou constat sur le lieu du sinistre ? ☐ Oui ☐ Non N° de PV connu .....

Si des titres au porteur ont été volés, le préjudicié a-t-il, conformément à la loi, fait immédiatement opposition ? ☐ Oui ☐ Non

LISTE DES OBJETS DISPARUS, DETERIORES OU DETRUITS

Description de l'objet	Nature du dommage	Date d'achat	Prix d'achat

S'il y a eu effraction, quels sont les dégâts causés à l'immeuble ?
(portes, fenêtres, vitrine, maçonnerie, etc ...)

SI VOUS N'ETES PAS PROPRIETAIRE VEUILLEZ EN AVISER CE DERNIER AVEC CONFIRMATION ECRITE

.....

.....

Les vitres brisées ou endommagées sont-elles assurées contre le bris ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, auprès de quelle compagnie d'assurances ? Numéro du contrat ?

.....

Y a-t-il des détériorations ou des destructions par vandalisme concomitant au vol ou à la tentative de vol ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, quels sont les bien endommagés par ces actes de vandalisme ?

.....

.....

.....

Les objets sinistrés sont-ils encore assurés contre les mêmes risques auprès d'une autre compagnie ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, nom de la compagnie, numéro du contrat et genre d'assurance .....

.....

Autres déclarations de nature à intéresser la compagnie

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces annexées

Nombre .....

Nature .....

Veuillez joindre à la présente toutes les pièces justificatives
(factures d'achat, devis de réparation, états de pertes détaillés et chiffrés, ...).

La collecte et l'usage des données à caractère personnel par la Compagnie s'effectue conformément au Règlement Général sur la Protection des Données UE 2016/679. La personne concernée a un droit de regard sur ses données et peut, le cas échéant, les faire corriger. La politique de la compagnie en matière de traitement des données personnelles est disponible sur https://www.baloise.be/fr/a-propos-de-nous/privacy.html. Une version papier de celle-ci peut être obtenue sur simple demande adressée à votre intermédiaire.
Toute question ou demande relative au traitement de vos données personnelles peut être envoyée par courrier ou e-mail à l'adresse suivante :
Par e-mail : privacy@baloise.be
Par courrier : Baloise Belgium SA, Posthofbrug 16 - 2600 Antwerpen
Le preneur déclare avoir pris acte des conséquences graves - nullité du contrat, donc refus de paiement des garanties assurées – que l'omission ou l'inexactitude intentionnelle dans la déclaration concernant les éléments d'appreciation du risque par le preneur d'assurance ou l'assuré peut entraîner.

Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal. En outre, l'intéressé peut être repris dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur. En vertu de la loi sur la protection de la vie privée, il en sera informé et aura, le cas échéant, la possibilité de faire rectifier les informations le concernant.

Fait à ..... , le .....

Le preneur d'assurance, L'intermédiaire,